



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COURRIER FFN

24 FEV. 2021

ARRIVEE

La Ministre

Paris, le 12 FEV. 2021

Nos Réf. : Cab MPE/CMA/AWI/sigt : A-21-008182

Vos Réf. : Lettre du 22 janvier 2021

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 22 janvier dernier par lequel vous exprimez votre préoccupation quant à l'avenir du sport amateur dans les circonstances difficiles que nous traversons.

Je suis particulièrement attachée à ce que le secteur fédéral et associatif puisse surmonter les difficultés auxquelles il est confronté. C'est précisément mon implication quotidienne, comme vous le savez, et celle du ministère chargé des sports qui ont permis le maintien de l'activité pour les publics prioritaires. J'ai obtenu la reprise de toutes les activités individuelles de plein air, pour les adultes et les mineurs, depuis le 28 novembre 2020, dans le respect des protocoles sanitaires. Cette avancée est intervenue, non pas au mépris de la santé des pratiquants, mais au contraire grâce au travail fondamental des fédérations et des clubs pour élaborer des protocoles très exigeants, conformément aux recommandations des autorités de santé. Malheureusement, les circonstances nous ont imposé de suspendre la pratique des mineurs dans les équipements couverts depuis le 16 janvier, parce que la situation sanitaire reste dégradée et que nos responsabilités nous obligent.


Pour autant, les compétitions impliquant majoritairement des sportifs de haut niveau demeurent autorisées, y compris avec la participation de sportifs non listés mais nécessaires au bon déroulement de ces compétitions. C'est dans ce cadre que plusieurs meetings, dont les championnats de France, ont pu se tenir encore ces derniers jours.

Par ailleurs, j'ai obtenu la mise en place de dispositifs de soutien économique spécifiques pour le secteur sportif, en complément des mesures de droit commun. C'est le cas du fonds de solidarité confié à l'Agence nationale du sport. Créé dès l'été 2020 et reconduit en 2021, il vise à soutenir les associations les plus fragilisées. Les clubs qui n'en ont pas bénéficié, pourraient éventuellement y prétendre, c'est pourquoi je les invite à se rapprocher de l'ANS. Par ailleurs, les associations employeuses sont éligibles aux dispositifs de droit commun mis en place par le ministère de l'économie, des finances et de la relance, comme par exemple le fonds de solidarité de la direction générale des finances publiques.

Monsieur Gilles SEZIONALE
Président de la Fédération française de natation
104, rue Martre
CS 70052
92582 CLICHY CEDEX

Enfin, je souhaite à la fois saluer l'engagement constant des collectivités pour soutenir les associations aux côtés de l'Etat et indiquer que, dès lors que les circonstances le permettront, tout sera mis en œuvre afin d'accompagner la reprise des activités sportives dans les clubs amateurs et le retour de tous les pratiquants. C'est l'objectif par exemple d'un dispositif comme le « Pass'sport » qui sera doté de 100 millions d'euros et déployé en 2021 pour faciliter la prise des licences, en particulier pour les familles modestes. Cette année et en 2022, l'Etat et l'ANS consacreront plus de 120 millions d'euros à la relance dans le sport, pour soutenir les associations et les fédérations, rénover les équipements sportifs, développer l'emploi et les formations aux métiers du sport.

En vous assurant de ma reconnaissance et de la fierté que je ressens pour le travail de toutes les associations et de tous les bénévoles, et en vous rappelant le rôle d'exemplarité incombant aux institutions du mouvement sportif, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Roxana MARACINEANU